Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
**29 septembre 2026**

Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 2

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, M. Charles PICHERY, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Danielle VACHER, Mme Micheline CARRE et M. Jean-Jacques MARTIN.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à M. André SIMON), Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Chantal CANDOULIVES, M. Stanislas MOUNEAU, Mme Marie-Claire GRASSET (procuration à M. Jean-Jacques MARTIN).. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

**Secrétaire de séance :** M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-261005-035

**Objet :**
**EHPAD - Souscription d'une convention d'avance sur dotations soins pour l'EHPAD « Chez Nous »**

**Décision de l'Assemblée :**

Votant : 14
Pour : 14
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente Déléguée, informe l'Assemblée que l'EHPAD « Chez Nous », géré par le Centre Communal d'Action Sociale, perçoit annuellement des dotations soins versées par l'Assurance Maladie. Ces recettes, bien que sécurisées, peuvent générer des tensions ponctuelles de trésorerie en raison des décalages de versement et des besoins de financement liés à l'activité de l'établissement.

Afin d'améliorer la gestion de trésorerie de l'EHPAD, La Banque Postale Leasing & Factoring propose un dispositif de mobilisation des créances de dotations soins. Ce mécanisme consiste à transférer à l'organisme financier les créances détenues sur la CPAM ou la MSA en contrepartie d'une avance de trésorerie. Le financement représente l'équivalent de trois mois de dotations soins, soit un encours prévisionnel de 448 623 € sur la base d'une dotation annuelle estimée à 1 794 494 €.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

Le fonctionnement est le suivant : l'organisme finance initialement trois mois de dotations. Chaque mois, la CPAM rembourse directement l'échéance correspondante, permettant la reconstitution automatique du financement. Ce dispositif procure une ressource de trésorerie pérenne pendant toute la durée du contrat.

Les principaux avantages identifiés sont :

- une amélioration immédiate de la trésorerie de l'établissement ;
- une sécurisation des règlements aux fournisseurs ;
- un financement adossé à une recette certaine ;
- une alternative aux lignes de trésorerie classiques ;
- un remboursement étalé sur la durée du contrat sans nécessité d'apurement annuel.

Les conditions financières proposées comprennent un taux de financement indexé sur l'Euribor 3 mois majoré d'une marge conduisant actuellement à un taux de 3,19 %, une commission d'affacturage de 0,24 %, une commission de financement de 0,85 % sur les tirages ainsi que des frais de dossier de 1 500 € HT.

Compte tenu des liens juridiques et financiers existant entre la Commune et son CCAS, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère de manière concordante avec le Conseil d'administration du CCAS afin d'autoriser la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération n° DL-260428-009 du 28 avril 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier,
- Vu le projet de financement proposées dans ce cadre par La Banque Postale Leasing & Factoring ;
- Considérant l'intérêt pour l'EHPAD « Chez Nous » de bénéficier au dispositif d'avance sur dotations soins ;

**DÉCIDE**

- D'approuver le principe du recours par le CCAS au titre de l'EHPAD « Chez Nous » au dispositif d'avance sur dotations soins proposé par La Banque Postale Leasing & Factoring.
- D'approuver les conditions de financement proposées dans ce cadre par La Banque Postale Leasing & Factoring.
- D'habiliter M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée

Laurence BLANC

CENTRE COMMUNAL 81370 ST-SULPICE D'ACTION SOCIALE

Le Secrétaire de séance

Alaric BERLUREAU

CENTRE COMMUNAL 81370 ST-SULPICE D'ACTION SOCIALE

Délai et recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

# Proposition
# Avance sur Dotations aux Soins

29 juillet 2026

LA BANQUE POSTALE
LEASING & FACTORING

A l'attention de l'**EHPAD RESIDENCE CHEZ NOUS**

Vu pour être annexé à la délibération
N°DL-261005-035 du 05/10/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 05/10/2026
La Présidente déléguée,
Laurence BLANC

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# La Banque Postale Leasing & Factoring

## Introduction

**Filiale à 100%**
de La Banque Postale
11è banque de la zone euro **appartenant au grand pôle financier public**

**Structure financière robuste***
Total bilan : **725 Mds €**
Ratio CET1 en norme IFRS4 : **18,6 %****

**Notations financières confirmées***
SP Global : **A stable**
Fitch : **A- stable**
Moody's : **A2 stable**

**Maillage territorial** avec 17 000 points de contact et **33 centres d'affaires BEDL ***

### LBP LF, une structure agile à taille humaine

- Composée pour chaque métier **de collaborateurs reconnus pour leur expertise (Eff : 270)**
- Capable de formaliser la meilleure offre grâce à **une approche clients et prospects orientée « Solutions »**
- Réputée pour sa réactivité et sa créativité lui permettant d'offrir **la meilleure expérience à ses clients**

Affacturage

Chiffres-clés 2025

**25,6 Mds €**
de chiffre d'affaires acheté

**+120**
Collaborateurs

**5,8%**
de part de marché

*données LBP extraites du CP des Résultats Annuels 2024 – (26 02 26) ** Estimé

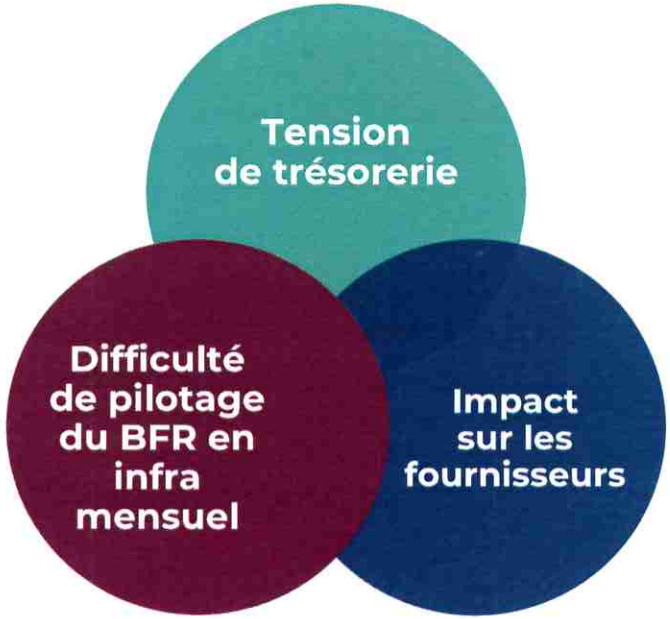
C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Notre solution et ses avantages

## Dotations soins

### Le constat :




### Notre solution






Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Dotations

## Le cycle de financement

- **Transfert à LBPLF** des créances / dotations soins détenues par les EHPADs sur les CPAM / MSA (ARS).
- **Financement de 3 mois** de dotations soins sur la base des arrêtés de notification.

**Démarrage** contrat

**Remboursement** CPAM / MSA

**Remboursement** d'1/12e de dotations soins tous les mois

**Remise à disposition d'1/12e** de dotations soins chaque mois

**Refinancement**

C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Dotations

## Simulation du cycle de financement

**Au début du programme :**
Financement de 3 mois de dotations soins

### Septembre

**Fin du mois :**
La CPAM rembourse à LBPLF 1 mois de dotations

**Dès le remboursement perçu :**
LBP LF finance 1 mois de dotations

### Octobre

**Fin du mois :**
La CPAM rembourse à LBPLF 1 mois de dotations

**Dès le remboursement perçu :**
LBP LF finance 1 mois de dotations

### Novembre

**Fin du mois :**
La CPAM rembourse à LBPLF 1 mois de dotations

**Dès le rembourse[illegible] perçu :**
LBP LF finance 1 m[illegible] de dotations

C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Dotations

## Les avantages du financement des dotations



**Les avantages du financement de la dotation de soins**
par rapport
à la ligne de trésorerie

- **Un octroi plus accessible**, équivalent à 3 mois de dotations de soins basé sur le dernier arrêté ARS et non sur la capacité financière
- **Un financement qui permet de mieux répondre à un besoin ponctuel** important en trésorerie (lié à des projets d'agrandissement par exemple)
- **Une concentration possible** sur un seul partenaire bancaire qui simplifie la gestion
- **Un remboursement** sur la durée du marché et à la fin du programme (3 ans par ex) alors que le remboursement de la ligne de trésorerie est annuel
- **Un processus de renouvellement** du financement de dotations de soins plus simple et plus rapide grâce au transfert du risque sur la CPAM / MSA

C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Conditions tarifaires

**Sur une base d'un volume de dotations soins annuelle de : 1 794 494 € (montant fixé à titre transitoire)**
Soit un encours prévisionnel de **448 623 €**
**(3 mois de dotations)**

## Commission d'affacturage

Elle est exprimée en pourcentage du montant TTC du volume de dotations soins :

**Taux à la prise d'effet du contrat : 0,24%**
**Montant minimum annuel : 1 500 € HT**

## Commission de financement

Elle est calculée en fonction du montant financé et de la durée de financement

**Taux de financement :** EURIBOR 3 mois* + **0,85% sur les tirages**

*Soit actuellement : **3,19%***

*si ce taux est ou devient négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0).

## Frais annexes

**Frais de dossier : 2 000 € HT**

**Toutes nos commissions sont soumises à la TVA en vigueur**

C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

# Vos interlocuteurs

### Signature
**Votre contrat est signé**
Nos équipes prennent contact avec vous afin de vous guider dans la mise en place de votre contrat.

### Démarrage
**Votre première cession**
Nos équipes vous accompagnent lors de votre première cession et votre premier financement.

**Le / la Chargé d'Affaire(e) :**
durant la mise en place de votre contrat jusqu'à la première cession.

**Le / la gestionnaire :**
pour toutes les opérations quotidiennes : accompagnement, réception des arrêtés ARS, déblocage des fonds, contrôle et suivi des opérations.

**Le / la chargé(e) de clientèle :**
pour les aspects contractuels et commerciaux de votre contrat.

**Jean-Michel MESNARD**
Chargé d'Affaires
jean-michel.mesnard@labanquepostale.fr
06 30 78 93 60

**Valérie PRADERE**
Business Support
valerie.pradere@labanquepostale.fr

C2 - Restreint

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

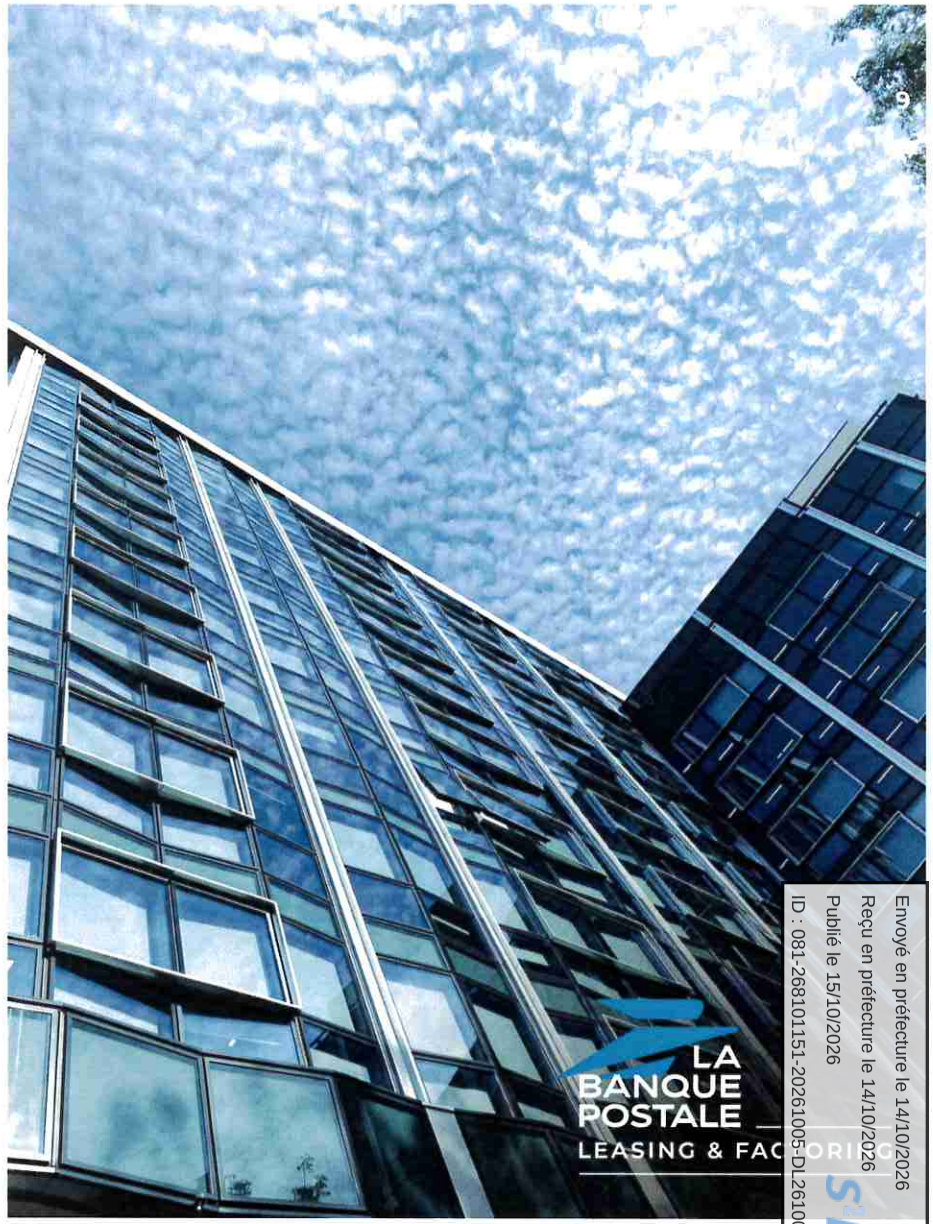
# Mentions légales

Cette proposition n'a pas de valeur contractuelle et est valable pour une durée de 30 jours. Elle est soumise à la décision de notre comité de crédit.
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour convenir des modalités nous permettant de concrétiser notre partenariat commercial.

**Traitement de vos données personnelles :**
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez faire une demande de portabilité pour les données que vous nous avez fournies et qui sont nécessaires au contrat ou au traitement desquelles vous avez consenti. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.
Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité, en vous adressant :
-soit par courrier à l'adresse suivante LBPLF - Direction Relation Clients CP X103-115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06
-soit par email à l'adresse suivante affacturage-lbpce@labanquepostale.fr

**La Banque Postale Leasing & Factoring**, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 275.000.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 514 613 207 et le numéro de TVA intracommunautaire est FR49514613207 - ORIAS N°11 063 258 et dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06.

Adresse visiteurs : 114 Avenue Emile Zola, Immeuble Biome – 75015 Paris
IDU EMP FR300567_01SROD




Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005035-DE